

SAINT-ANDRE-DE-L'EURE. Le Setom et la Porte normande veulent sensibiliser à la collecte dans les immeubles.

L'habitat vertical visé

Après une sensibilisation au tri sélectif en direction des élèves, au porte-à-porte dans les zones pavillonnaires du canton et dans les déchetteries, le Syndicat mixte d'étude et de traitement des ordures ménagères (Setom) s'intéresse

également à l'habitat collectif. Daniel Jacob, son président, a signé vendredi une convention avec Gérard Delauney, président de la Porte normande pour favoriser la collecte sélective des emballages ménagers en habitat vertical, en présence des

représentants des bailleurs sociaux. La convention concerne les immeubles situés sur le territoire communautaire, à Saint-André-de-l'Eure, La Couture-Boussey et Garennes-sur-Eure. « *Les collectes sélectives connaissent un développement optimisé pour les zones rurales et pavillonnaires et en constante progression depuis trois ans puisqu'aujourd'hui 45 % de nos déchets sont recyclés ou valorisés. Nous avons identifié une marge de progrès conséquente sur l'habitat vertical* », a précisé Daniel Jacob.

Selon la convention, le syndicat mixte va prendre en charge des opérations de communication de proximité et doter chaque appartement d'un sac permettant de trier et de transporter les déchets recyclables.



Daniel Jacob (3e à gauche) avec les responsables de la Porte normande et des bailleurs sociaux